



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Elodie COUTURIER, Bernard GAUTIER, Isabelle LE SOMMER, Evelyne ROHO, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHEZE, Philippe BUTTAZZONI, Alexandra JACQUET

### ÉTAIT EXCUSÉ :

Jérôme SULIM

### EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL, Patrick MOREAU

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-05-17

OBJET : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CCAS

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
saint-herblain.fr

## DÉLIBÉRATION 2026-05-17

### OBJET : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CCAS

Rapporteur : Bertrand AFFILÉ

En vertu des dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration, dès qu'il est constitué, élit en son sein un Vice-Président délégué.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection au scrutin secret.

Déclarations des candidatures :

Madame Michelle DEQUIDT PICOT

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Vice-Président délégué et à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Le bureau électoral est composé de deux assesseurs : Monsieur Simon BRUNEAU, membre le plus jeune du Conseil d'Administration du CCAS et Monsieur Bernard GAUTIER, membre le plus âgé du Conseil d'Administration du CCAS.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

A obtenu :

Madame Michelle DEQUIDT PICOT : 13 voix

**Madame Michelle DEQUIDT PICOT ayant obtenu la majorité des voix est déclarée Vice-Présidente déléguée du CCAS de Saint-Herblain.**

Pour ampliation,



Le Président du CCAS





Bertrand AFFILÉ